

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS, salle d'honneur de la mairie, tenue le **MARDI 22 JANVIER 2013, à 20H30**, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2013.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS, Maire ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints ; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, Bernard LY, Bertrand MAURICE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes MM Gisella MOSCA, Christine GUTTIN, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, conseillers municipaux.

PUBLIC : Mmes Mr Martine GARREL, Patrice PIASER, Renée FRANCE.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'occasion de cette première séance de l'année.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 04 décembre 2012 est reporté à la prochaine séance.

1 - Finances :

1-1-Décision Modificative n°4 pour l'exercice 2012 - Délib. 2013-001 : cette décision modificative est destinée à intégrer dans le patrimoine communal les travaux réalisés sous mandat avec le SISV pour la construction des vestiaires et l'éclairage du stade intercommunal rue du Martin Rey.

INVESTISSEMENT		Dépenses	INVESTISSEMENT		Recettes
Article (Chap.) - Opération		Montant	Article (Chap.) - Opération		Montant
2313 (041) : Vestiaires et éclairage Stade		108169,60	1321(041) Subv. Etat		30939,60
			1323(041) Subv. Département		77230,00
TOTAL DES DEPENSES		108169,60	TOTAL DES RECETTES		108169,60

Accord unanime

1-2 - Autorisation au Maire d'engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget - Délib. 2013-002 : conformément aux textes, le conseil municipal décide d'appliquer l'autorisation à hauteur d'un montant de : 190 313 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 20 – Divers Terrains

- Frais d'études : 8 600 € (art. 202)
- Acquisition de terrains 1 154 € (art. 2118)

Opération 30 – Mobilier, Matériel

- Acquisition mobilier 2 031 € (art. 2184)
- Acquisition de matériel 2 900 € (art. 2188)

Opération 40 – Divers bâtiments

- Autres bâtiments publics 7 800 € (art. 21318)

Opération 41 – Cimetière

- Travaux cimetière 14 200 € (art.21718)

Opération 50 - Voirie

- Réseaux de voirie 77 000 € (art. 2151)

Opération 51 – PAE1

- Réseaux de voirie 25 860 € (art. 2151)

Opération 52 – Aménagement Cœur de Village

- 2031 Frais d'études 48 268 € (art. 2031)

Opération 70 – Poteaux d'incendie

- Réseaux d'incendie 2 500 € (art.21538)

Total : 190 313 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

1-3 - Vote de l'indemnité de conseil au trésorier principal - Délib. 2013-003 : le Conseil Municipal

décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui attribuer le taux maximum de l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. Cédric CHARTON et Lilian DELUBAC).

1-4 - Don à la commune - Délib. 2013-004 : le Conseil Municipal accepte le don d'un montant de mille euros (ci : 1 000,00 €), et compte tenu de la condition, affecte ce don aux frais d'inauguration par la commune du stade de football annexe au collège, somme qui sera imputée à l'article 7713 du budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2 - Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir avec le SISV - Délib. 2013-005 : compte-tenu de l'utilisation forcément concomitante des vestiaires et de l'éclairage du stade, il s'avérerait nécessaire de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour les utilisateurs (collège et associations) ainsi c'est aussi fort logiquement que la commune de Chirens a décidé de confier au SISV la gestion complète de ces équipements sous forme de convention de mise à disposition. Ces biens serviront exclusivement aux collégiens du collège de Chirens ainsi qu'aux associations sportives locales dument autorisées par le SISV, avec priorité au club de football de Chirens. Les élus souhaitent qu'il soit rajouté à l'article 4 un indice de révision annuelle des frais de participation.

Adopté par 12 voix pour et 2 abstentions (Mr Jean-Christophe ARNAULT et Mme Elisabeth DELAY).

3 - Autorisation au Maire de signer la convention de développement du fonds documentaire de la bibliothèque à intervenir avec la Commune de Bilieu - Délib. 2013-006 : Le conseil municipal accepte de renouveler en 2013 l'association de la commune de BILIEU au développement du fonds documentaire de la bibliothèque municipale de CHIRENS, moyennant une participation pour l'achat de livres, abonnements à des magazines, DVD et ressources numériques s'élevant à 3 €/habitant, proportionnellement au nombre d'habitants de la commune associée.

Accord unanime.

4 - Urbanisme :

4-1- Autorisation donnée au Département de l'Isère pour le surplomb sur partie du domaine public communal de la toiture du gymnase du collège - Délib. 2013-007 : le 27 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation du gymnase du collège situé Martin Rey à CHIRENS (38850), enregistré sous le n°381051220020. La continuité architecturale du gymnase avec l'implantation existante du collège, ainsi que les contraintes dimensionnelles font que la toiture de la salle principale d'activité sportive surplombera d'environ 90 cm l'emprise de la voirie communale n° 50 dénommée « Rue du Martin Rey ». De ce fait, le Conseil Municipal autorise l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de cette dépassée de la toiture du gymnase du collège sur la voirie communale.

Accord unanime.

4-2- Les dossiers de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Abandon du droit de préemption urbain sur ces 3 dossiers.

5 - Questions diverses :

- Population légale en vigueur au 01.01.2013 sur Chirens :

- . Population municipale : 2 197 habitants
- . Population comptée à part : 42 habitants
- . Population totale : 2 239 habitants

- La situation au 10.01.2013 de la révision des listes électorales :

- . Bureau de vote n°1 : 880 inscrits
- . Bureau de vote n°2 : 867 inscrits
- TOTAL : 1 747 électeurs sur la liste générale
- et 16 électeurs sur les listes complémentaires

- Lettre du 14.1.2013 de Mme Michèle BONNETON, députée de l'Isère, concernant l'examen à l'assemblée nationale de la loi sur la décentralisation, ainsi que des débats au sein du Sénat sur les modalités des prochaines élections municipales et autres scrutins.

- Par jugement rendu le 15 janvier 2013 le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté la requête de Mr Georges CLAVEL et de Mme Annie COMMANDEUR pour la suppression du sens interdit Chemin du Mollard.

- Les nouveaux rythmes scolaires : les communes sont appelées à se prononcer avant le 1er mars sur une application de la réforme en 2013 ou en 2014.

- Sur l'agenda du Maire :

- La rencontre inter générations de vendredi 18 janvier 2013 à 14h00 organisée à l'école élémentaire s'est fort bien déroulée. Des remerciements sont adressés aux élus et au personnel.

- Vœux du Maire et inauguration du stade intercommunal samedi 26 janvier 2013 à 11h00 dans la salle Maurice Rival avec la présence de représentants de GRDF pour la remise officielle du défibrillateur, et du discours de Mr Raymond GRILLON, Président du SISV.

- Intervention de Monsieur Pierre CARRE, à propos de l'assainissement à Clermont : il demande si la réunion technique programmée en décembre avec la CAPV aura lieu. Monsieur le Maire lui confirme qu'elle est prévue le lundi 11 février 2013 à 16h00.

Monsieur CARRE propose qu'une remise de la taxe d'assainissement soit accordée à certains abonnés en situation financière difficile du fait que ces travaux n'étaient justifiés que par 3 ou 4 maisons. Ne serait-il pas cohérent que la mairie déduise de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) le montant qui avait déjà été versé par les clermontois lors des travaux réalisés en 1986.

Il fait part de son mécontentement car sa lettre, distribuée aux élus lors de la précédente réunion du 04.12.2012, montrant le profond désaccord existant entre les élus à propos de la PFAC, n'a pas été mentionnée dans le compte rendu diffusé dans l'info Chirens paru en janvier 2013. C'est un acte de protestation qui ne doit pas être passé à la trappe.

Monsieur le Maire rappelle les conditions particulières de parution du dernier bulletin d'informations municipales et informe Monsieur CARRE que sa lettre sera mentionnée dans le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04.12.2012 et qu'il pourra faire passer l'article qu'il souhaite dans l'Info Chirens à paraître en juin 2013 avec droit de réponse du maire.

La séance publique est levée vers 22h00 mn. Elle est suivie d'une réunion en séance privée.